

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quinzième session**  
Points 34, 71 et 135 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**Prévention des conflits armés**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**La responsabilité de protéger et la prévention  
du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage  
ethnique et des crimes contre l'humanité**

**Lettre datée du 12 octobre 2020, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Arménie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir une déclaration du Ministère arménien des affaires étrangères, datée du 11 octobre 2020, au sujet du rôle déstabilisateur de la Turquie et de la politique de provocation qu'elle mène dans la région (voir annexe I), ainsi qu'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh (Haut-Karabakh), datée du 12 octobre 2020, concernant les violations constantes de la trêve humanitaire commises par l'Azerbaïdjan avec le soutien de la Turquie (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 71 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mher **Margaryan**



**Annexe I à la lettre datée du 12 octobre 2020 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère arménien des affaires étrangères  
sur la déclaration du Ministère turc des affaires étrangères**

Le 11 octobre 2020

Le Ministère turc des affaires étrangères a publié aujourd'hui une déclaration qui comporte un certain nombre d'accusations infondées contre la République d'Arménie.

Il est évident que la Turquie, qui a participé à la planification de l'agression militaire de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh (Haut-Karabakh) se poursuivant à ce jour, ne renonce en rien à ses velléités de déstabiliser davantage la situation et de porter atteinte aux accords conclus.

Outre le fait de fournir à l'Azerbaïdjan des combattants terroristes étrangers originaires du Moyen-Orient, du matériel militaire et des experts, la Turquie a également parrainé la campagne politique et d'information de l'Azerbaïdjan visant à compromettre les dispositions de l'accord de cessation des hostilités conclu au niveau des Ministres arménien, azerbaïdjanais et russe des affaires étrangères le 10 octobre 2020, à l'initiative du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine.

Tout cela indique que la Turquie aspire à faire de notre région, ainsi que d'autres régions voisines, un tremplin pour ses ambitions expansionnistes.

Nous condamnons fermement la politique de provocation de la Turquie dans notre région et apprécions la coopération de toutes les forces intéressées par la stabilité de la région.

**Annexe II à la lettre datée du 12 octobre 2020 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh**

**Déclaration sur la poursuite par l'Azerbaïdjan des violations  
de la trêve humanitaire**

Malgré l'accord de cessez-le-feu conclu à des fins humanitaires pour permettre l'échange de prisonniers de guerre et la restitution des dépouilles mortelles, signé à Moscou les 9 et 10 octobre 2020 avec la médiation de la Fédération de Russie, l'armée azerbaïdjanaise, sous le commandement et le contrôle de la Turquie, poursuit ses actes d'agression et le pilonnage du territoire de l'Artsakh et notamment ses attaques contre la population pacifique et les biens de caractère civil.

La trêve humanitaire a été rompue par la partie azerbaïdjanaise, quelques minutes seulement après l'annonce d'un cessez-le-feu par l'armée de défense de la République d'Artsakh. Parallèlement aux tirs incessants de roquettes et d'artillerie, les forces azerbaïdjanoturques mènent des attaques en différents secteurs du front. Quatre civils ont été tués à la suite des actes agressifs commis par la triple alliance conclue entre la Turquie, l'Azerbaïdjan et les terroristes internationaux, dont une attaque de sabotage en direction de Hadrout, après l'annonce de la trêve humanitaire.

Le refus des forces azerbaïdjanaises et turques de cesser le feu indique clairement que la Turquie, qui n'a pas atteint ses objectifs et n'a que faire de l'instauration d'une paix durable dans la région, cherche par tous les moyens à empêcher l'application de l'accord décrété à des fins humanitaires avec la médiation de la Fédération de Russie et à atteindre ses objectifs géopolitiques expansionnistes dans le Caucase du Sud, par l'entremise de l'Azerbaïdjan et des terroristes internationaux.

À un moment où l'une des parties, représentée par la Turquie, l'Azerbaïdjan et les terroristes internationaux, s'oppose fortement à l'instauration de la paix, la communauté internationale doit prendre des mesures décisives, y compris des mesures coercitives, pour rétablir la paix dans la région. Un pas important dans cette direction est la reconnaissance internationale de l'indépendance de la République de l'Artsakh.

Stepanakert  
Le 12 octobre 2020